



Approuvé à la réunion du Sénat du 07 Février 2019

Méthodologie propre pour le concours d'admission pour le programme de master en langue anglais ou français, pour les places payantes en devises, pendant l'année académique 2019-2020

L'admission aux programmes d'études de master par l'évaluation des performances scolaires et accomplissements personnels des candidats, pour les programmes d'études en anglais ou français, pour les places payantes en devises, à l'Université de Médecine et Pharmacie "Grigore T. Popa" de Iași pendant l'année académique **2019-2020**, se fait conformément avec la Loi de l'Education Nationale 1/2011, les dispositions MEN et les réglementations internes de l'Université, en concordance avec le principe de l'autonomie universitaire.

Au concours d'admission aux programmes d'études de master par l'évaluation des performances scolaires et des accomplissements personnels des candidats, pour les places payantes en devises, peuvent participer: les citoyens des Etats non-UE, les citoyens roumains et les citoyens membres de l'Union Européenne, les citoyens des Etats appartenant à l'Espace Economique Européenne et à la Confédération Suisse pour les programmes d'études en langue anglais ou français.

Art. 1. Conditions générales

- a. L'admission par l'évaluation des performances scolaires et des accomplissements personnels des candidats, pour les places payantes en devises, à l'Université de Médecine et Pharmacie "Grigore T. Popa" Iași pendant l'année académique **2019-2020**, aux programmes d'études de master en langue anglais ou français se fait, après l'évaluation du dossier déposé par le candidat, en conformité avec la présente méthodologie.
- b. Peuvent accéder au programme de master les candidats qui remplissent les conditions suivantes :
 - Possèdent des documents qui attestent la citoyenneté de l'Etat en question;
 - Sont en possession d'une diplôme de licence ou son équivalent, conformément aux réglementations MEN ;
 - Ont déposé le dossier conformément au calendrier afficher sur le site de l'Université de Médecine et Pharmacie "Grigore T. Popa" Iași, dans le délai établi dans la présente Méthodologie.



BUREAU DU RECTEUR

+40 232 211 818 tel / +40 232 211 820 fax
rectorat@umfiasi.ro

Art. 2. Documents nécessaires à l'inscription aux études

Les documents nécessaires à l'inscription aux études pour les programmes d'études de master offerts par l'Université de Médecine et Pharmacie "Grigore T. Popa" Iași sont les suivants:

- Formulaire de demande pour l'obtention de la Lettre d'acceptation aux études (Etats Non-UE)/ Attestation de reconnaissance/équivalence des études effectuées à l'étranger (Etats UE) – 2 exemplaires, remplie obligatoirement dans tous les champs, en original ;
- Copies certifiées ou copies et traductions certifiées, pour les documents rédigés dans une autre langue que le français ou anglais, du Diplôme de baccalauréat ou son équivalent – 2 exemplaires ;
- Copies certifiées ou copies et traductions certifiées, pour les documents rédigés dans une autre langue que le français ou anglais, du Diplôme de licence ou son équivalent – 2 exemplaires ;

Les diplômés de l'année **2019** qui ne sont pas encore en possession de leur Diplôme de licence vont déposer une attestation officielle, signée et/ou avec le cachet(en conformité avec les usages en vigueur de l'institution émettrice), délivrée par l'institution d'où a eu lieu l'examen de licence, et qui spécifie le passage de l'examen de licence et les notes obtenues pour chaque examen (2 copies légalisées). Si le document est rédigé dans une autre langue que le français ou anglais il est obligatoire la traduction en roumain, légalisée, en original – 2 exemplaires ;

- Copies certifiées ou copies et traductions certifiées, pour les documents rédigés dans une autre langue que le français ou anglais, de relevées de notes /suppléments au diplôme qui correspondent aux études de licence effectuées, certifiées par les autorités de ressort du pays émetteur – 2 exemplaires ;

Les diplômés de l'année **2019** qui ne sont pas encore en possession de leur Diplôme de licence vont déposer une attestation officielle, signée et/ou avec le cachet(en conformité avec les usages en vigueur de l'institution émettrice), délivrée par l'institution d'où a eu lieu l'examen de licence, et qui précise la moyenne des années d'études de licence. Si le document est rédigé dans une autre langue que le français ou anglais il est obligatoire la traduction en roumain, légalisée, en original – 2 exemplaires ;

- Certificat de naissance – copie légalisée (certifiée) ou copie et traduction légalisée – 2 exemplaires. Si le document est rédigé dans une autre langue que le français ou anglais il est obligatoire la traduction en roumain, légalisée (certifiée) en original – 2 exemplaires ;
- Copie du document qui atteste le domicile stable à l'étranger (Attestation de la Mairie ou de la Préfecture de la ville de domicile) – 2 exemplaires;
- Copie du passeport, les pages 1, 2, 3, 4, valable au moins six mois après la date d'acceptation aux études – 2 exemplaires ;
- Preuve de changement de nom (le cas échéant) – copie légalisée ou copie et traduction certifiée en 2 exemplaires. Si le document est rédigé dans une langue autre que le français ou l'anglais, il est obligatoire la traduction en roumain, légalisée, en original – 2 exemplaires
- Le certificat médical du pays d'origine ou de domicile, qui contient la preuve de vaccination contre l'hépatite B ; il (elle) est/n'est pas enregistré(e) avec des maladies chroniques ; il (elle) ne souffre pas de maladies contagieuses ou d'autres affections incompatible avec la future profession ; l'évaluation de l'état psychiques. Si le document est rédigé dans une autre langue que le français ou anglais il est obligatoire la traduction en roumain, légalisée, en original – 2 exemplaires ;
- Copie légalisée (certifiée) du Certificat de compétence linguistique – 2 exemplaires, niveau minimum B2 (pour la langue qu'il choisit d'étudier). Sont exemptées de l'obligation de présenter le Certificat de compétence linguistique les gens des pays ou la langue officielle de l'état est la langue qu'ils ont choisi de faire les cours et qui prouvent, avec des documents scolaires, qu'ils ont suivi les cours dans cette langue ;
- le récépissé de la banque qui atteste le paiement des frais de traitement de dossier ;
- Check liste/Liste des documents.

Authentification des documents d'études soumis à la validation/équivalence

1. *Pour les diplômés délivrés en République de Moldavie on ne doit pas mettre l'apostille ou la sur légalisation. Les diplômes émis avant 2008 (ainsi que les diplômes émis après 2008 qui ne peuvent pas être vérifiés par le portail MEN) seront accompagnés d'une Attestation d'authenticité délivrée par le Ministère de l'Education de la République de Moldavie, en original ;*
2. *Pour les Etats qui font parties de la Convention concernant l'Apostille de la Haye, les documents d'études soumis à l'équivalence/validation doivent être visés avec l'Apostille de la Haye par les autorités compétentes des pays émetteurs; les documents d'études provenant d'Italie, de la Grèce, de l'Espagne, du Portugal et du Chypre seront visés avec l'Apostille de la Haye, les autres Etats membres UE étant exemptés ;*
3. *Pour les Etats qui NE font pas parties de la Convention de la Haye, les documents d'études seront sur légalisés ou seront accompagnés d'une Attestation d'authenticité émise par les autorités compétentes du pays ressortissant :*
 - *La sur légalisation s'applique par le Ministère d'Affaires Etrangères du pays ressortissant ou par l'Ambassade/Office Consulaire roumain dans ce pays ou par le Ministère d'Affaires Etrangères du pays ressortissant et l'Ambassade / Office Consulaire de celui-ci en Roumanie et le Ministère d'Affaires Etrangères de Roumanie ; pour les pays où il n'y a pas des missions diplomatiques de Roumanie ou qui n'ont pas des missions diplomatiques en Roumanie, les documents d'études auront le visa du Ministère de l'Education et du Ministère d'Affaires Etrangères du pays émetteur ;*
 - *Les informations sur le candidat (nom, prénom) seront spécifiés de façon identiques (y compris l'orthographe) dans tous les documents déposés. Tout inadvertance/omission va attirer le refus de traitement du dossier.*

Art.3. Modalité d'inscription

- a. Le candidat va se connecter sur le site de la plateforme de l'Université de Médecine et Pharmacie "Grigore T. Popa" Iași (www.umfiasi.ro) section **Admitere master/ Admission Master** et va télécharger les copies scannées de ses documents tels qu'ils sont précisés dans l'Art. 2 sous forme .jpg, .pdf. La plateforme va permettre le téléchargement des documents par les candidats exclusivement dans les délais mentionnés dans l'Art. 7. Le candidat va préciser la Faculté et le programme de master auquel il s'inscrit.
- b. LE CANDIDAT INSCRIT EN LIGNE DECLARÉ ELLIGIBLE A LA SUITE DE L'ÉVALUATION DU DOSSIER ÉLÉCTRONIQUE DOIT OBLIGATOIREMENT TRANSMETTRE AUSSI LES DOCUMENTS IMPRIMÉES (SUPPORT PAPIER), (CONFORMÉMENT A L'ART.2) DANS UNE ENVELOPPE SCELLÉE, OU IL DOIT MENTIONNER LE PROGRAM DE MASTER ET LA LANGUE D'ÉTUDES (ROUMAIN, ANGLAIS, FRANÇAIS) OU IL DEPOSE SA CANDIDATURE. LES DOCUMENTS DU DOSSIER ÉLÉCTRONIQUE DOIVENT ÊTRE IDENTIQUES AVEC LES DOCUMENTS DU DOSSIER PHYSIQUE.**

Le dossier physique sera envoyé à l'adresse suivante:

**U.M.F. "Grigore T. Popa" Iași
Str. Universității nr.16, 700115
Iasi, Romania**

- c. Les documents téléchargés sur le site d'Université de Médecine et Pharmacie "Grigore T. Popa" Iași et ceux envoyés par poste à l'Université de Médecine et Pharmacie "Grigore T. Popa" Iași respecteront le calendrier affiché. Le dépassement de ce délai implique la disqualification du candidat.
- d. La taxe de traitement du dossier – 100 euros (non remboursable)/ pour chaque application (dossier) et les commissions bancaires sont payées, par le candidat, auprès de l'une des banques suivantes (les candidats vont déposer le récépissé dans le dossier de candidature) :

B.R.D.- Groupe Société Générale

Sucursala Iași, Iași, Str. A. Panu nr. 1B-2A, Iași, România

Cont IBAN- RO40BRDE240SV34042282400

Cod SWIFT- BRDEROBU

Bénéficiaire: Universitatea de Medicină și Farmacie „Gr. T. Popa” Iași

Ou

ALPHA BANK – Agentia Independentei

Bulevardul Independenței nr. 10, Bl R4, Iași, România

Cont IBAN- RO23BUCUE01187022511EU98

Cod SWIFT- BUCUROBU

Bénéficiaire: Universitatea de Medicină și Farmacie „Gr. T. Popa” Iași

Ou

BANCA COMERCIALĂ ROMÂNĂ

Str. Palat nr.11, cod poștal 700019, Iași, Romania

Cont euro IBAN – RO32RNCB0175033582340054

Cod swift : RNCBROBU

Bénéficiaire: Universitatea de Medicină și Farmacie „Grigore T. Popa” Iași

Sur la preuve du paiement de la taxe de traitement du dossier (le récépissé de la banque) on devra spécifier le programme de master pour laquelle opte le candidat, ainsi que le nom du candidat.

- e. Il n'est pas admis d'ajouter des pièces dans les dossiers déposés à l'Université de Médecine et Pharmacie "Grigore T. Popa" Iași sauf dans le délai prévu pour la période d'inscription.
- f. Les candidats vont compléter sur la plate-forme U.M.F."Grigore T. Popa" Iași, les données personnelles de passeport, en majuscules, tout en s'assurant leur conformité.

TOUT INCOHÉRENCE ENTRE LES DONNÉES FIGURANT DANS LES ACTES OFFICIELS DU CANDIDAT ET CELLES INTRODUITES DANS LA PLATE-FORME D'INSCRIPTION EN-LINE QUI PERSISTENT A LA FIN DE LA PÉRIODE DE DÉPÔT PHYSIQUE DES DOSSIERS CONDUIT A L'ÉLIMINATION DU CANDIDAT.

Art. 4. Modalité de vérification et d'évaluation des dossiers des candidats

a. Les dossiers des candidats déposés en ligne sont soumis à une vérification effectuée par une commission nommée par la décision du Recteur, après l'approbation du Conseil d'Administration. Chaque dossier sera analysé /vérifié par deux personnes : Secrétaire Masterat et Secrétaire en Chef de la faculté. Ces personnes vérifieront si le dossier déposé en ligne contient tous les documents mentionnés dans l'Art. 2. Si le dossier est complet, on va transmettre un message électronique au candidat, par lequel on va lui solliciter d'expédier le dossier imprimé. Si le dossier est incomplet, on va transmettre au candidat un message par lequel on lui sollicite de compléter le dossier en ligne. Au cas où le candidat ne va pas compléter le dossier, on va lui envoyer encore une fois le message électronique avec la sollicitation de compléter le dossier. Si après ce deuxième message le candidat ne va pas compléter son dossier, la candidature sera rejetée et on va lui transmettre un message final annonçant qu'il n'est pas éligible. Si, suite aux sollicitations, le candidat va compléter son dossier électronique, celui-ci va être vérifié par la

Commission de vérification, et on va transmettre au candidat un message électronique par lequel on lui sollicite d'expédier le dossier imprimé (support papier).

b. Les dossiers déposés au Bureau d'enregistrement de l'Université de Médecine et Pharmacie "Grigore T. Popa" Iași ou envoyés par la poste/courrier, *en mentionnant sur la couverture le programme de master pour lequel opte le candidat*, seront transférés au Secrétaire en chef de la faculté pour laquelle le candidat a exprimé son option, sur la base d'un procès-verbal de remise – réception, le jour de l'arrivée. Les dossiers seront vérifiés, du point de vue de l'existence de tous les documents prévus dans l'Art. 2, par la Commission de vérification de la concordance des documents (commission établi sur faculté), et téléchargés par le candidat sur la plateforme de l'Université de Médecine et Pharmacie "Grigore T. Popa" Iași. En même temps, à chaque dossier on va attacher la Fiche d'accompagnement (Annexe 4). Les dossiers vérifiés seront sécurisés par le dépôt dans un fichier sous clé.

c. Toute inadvertance entre les documents téléchargés sur la plateforme et ceux déposés sous forme imprimé (support papier) attire le rejet du candidat.

d. Les dossiers contenant les documents imprimés (support papier) seront évalués par la Commission d'évaluation (enseignants). Chaque dossier sera évalué par deux évaluateurs qui accorderont un score (des points) en conformité avec la Grille d'évaluation. Au cas où il existe des différences entre le score des deux évaluateurs, le président de la commission va solliciter que le dossier soit réexaminé en présence des évaluateurs. Le score calculé pour chaque dossier sera noté dans la fiche comprise dans le dossier et dans la fiche électronique d'inscription en ligne de chaque candidat.

Les dossiers seront évaluer par la commission d'évaluation, le calcul de la note moyenne d'admission se fait :

40% - la note moyenne d'examen de licence ;

60% - la note moyenne des années d'études de licence.

La hiérarchie des candidats se fait en ordre décroissant des notes moyennes d'admission.

Art. 5. Afficher les résultats. Les contestations.

- a. Suite à l'évaluation des dossiers, sera réalisée la hiérarchie des candidats par facultés et programmes d'études. En cas de score final égal pour deux ou plusieurs candidats de la même Faculté/programme d'étude, la note du baccalauréat devient critère hiérarchique.
- b. Les listes à titre provisoires, avec les candidats potentiels admis, seront affichées dans l'ordre décroissant du score.
- c. Les candidats peuvent déposer des contestations au Bureau d'enregistrement de l'Université ou par e-mail à l'adresse rectorat@umfiasi.ro, selon le calendrier du concours. La commission d'appel des contestations se réunit, analyse et résout les contestations, la résolution étant affichée sur le site Web de l'Université.
- d. Après l'expiration de la période de soumission et résolution des contestations, les résultats finaux seront affichés.
- e. **Les contestations soumis après la clôture de la période pour la soumission des plaintes ne seront pas considérés.**

Art. 6. L'Obtention de la lettre d'acceptation aux études/attestation de validation/équivalence des études effectuées à l'étranger

- a. Le Secrétariat du Masterat enverra au MEN la liste des candidats potentiellement admis à la suite du processus décrit ci-dessous (conformément aux instructions MEN) en vue de l'obtention de la Lettre d'acceptation/Attestation de validation/équivalence d'études effectuées à l'étranger.

- b. La lettre d'acceptation, respectivement l'Attestation de validation/équivalence d'études effectuées à l'étranger, émises par MEN, sont les documents nécessaires et obligatoires pour l'accès aux programmes d'études de master à l'Université de Médecine et Pharmacie "Grigore T. Popa" Iași des citoyens étrangers.

Art. 7. L'Inscription des étudiants aux études

- a. Les candidats admis devront confirmer à l'Université, par écrit, la décision d'inscription. La décision sera accompagnée par la preuve du paiement intégrale des frais de scolarité. En l'absence de cette preuve, l'Université considère la candidature rejetée, la place étant automatiquement accordée au premier candidat sur la liste de réserve approuvée.
- b. Après l'obtention de la Lettre d'acceptation/Attestation de validation/équivalence des études effectuées à l'étranger, émise par MEN, le candidat peut être immatriculé dans les 15 jours suivant le début de l'année universitaire ou à une date ultérieure, avec l'approbation du Conseil d'Administration de U.M.F."Grigore T. Popa" Iași et peut fréquenter les études au programme de master ou il a été déclaré admis. Le dépassement du délai d'immatriculation attire l'impossibilité de l'inscription.
- c. Pour l'inscription les candidats citoyens des pays tiers de l'Union Européenne doivent obtenir le visa d'études délivré par l'Ambassade de Roumanie au pays d'origine, visa délivré en base de la Lettre d'Acceptation aux études émise par la Direction Générale Relations Internationales et Affaires Européennes MEN de Roumanie.
- d. Lors de l'inscription, les candidats vont présenter les documents d'études et le certificat de compétence linguistique, niveau minimum B2, en original.
- e. Lors de l'inscription le candidat doit présenter la preuve de paiement intégrale de la taxe de scolarité.

Le montant des taxes de scolarisation est établi par le Senat de l'Université de Médecine et Pharmacie "Grigore T. Popa" Iași, en conformité avec la Loi de l'Education Nationale 1/2011 et O.G. nr 22/2009. La taxe de scolarité pour les programmes de master en anglais ou français est de **2500 euros/an**.

- f. Les dossiers des candidats rejetés ou de ceux qui renoncent à leur place obtenue seront restitués aux titulaires (ou à leur représentants, sur la base d'une procuration notariale) dans le délai de maximum 48 heures depuis le dépôt de la demande, sans payer de taxes supplémentaires, sur la base d'une demande déposée au Bureau d'enregistrement de l'Université de Médecine et Pharmacie "Grigore T. Popa" Iași.

Art. 8. Dispositions finales

- a. Toute modification des normatifs concernant la propre méthodologie pour le concours d'admission par l'évaluation des performances scolaires et des accomplissements personnels des candidats pour les programmes d'études en anglais ou en français pour des places payantes en devises, pour l'année académique **2019/2020**, attire la modification en concordance de la présente méthodologie.
- b. Le calendrier du concours d'admission est établi par la décision du Recteur après l'approbation du Conseil d'Administration de l'Université de Médecine et Pharmacie "Grigore T. Popa" Iași.

RECTEUR
Prof.Univ.Dr. Viorel Scripcariu

AVIS JURIDIQUE
Cons. Jur. Vasilica Mirela Iacob